



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109363

VALABLE JUSQU'AU

30/06/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2019

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/12/2019

10 000

Raison sociale : CPZ DU LITTORAL

9000 ZAL LES PICHOTTES

62142 ALINCTHUN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOULOGNE SUR MER 2019B00123

Téléphone : 0683649998

Fax :

Portable : 06 83 94 93 34

Siret : 848 128 658 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 30623023

Site Internet :

E-mail : contact@cpz-littoral.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 302130321803

Responsabilité légale :

DUMUR MARYAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 302130321803

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	12/06/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/10/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/10/2025
o Ventilation mécanique	21/02/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/01/2024
o Fenêtres de toit	18/09/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	18/09/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.